



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCÉDURE	Réf DSA.COA.PRO.0106
INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : MAINLEVEE	Ed 01 du 23/08/2013
	Rev 00 du 23/08/2013

### DSA.COA.PRO.0106

TYPE DE DOCUMENT	PROCEDURE
NOM DU DOCUMENT	INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : MAINLEVEE
PROCESSUS	CERTIFIER ET SURVEILLER LES AERONEFS
PILOTE PROCESSUS	DIRECTEUR SECURITE AERIENNE

	NOM	DATE	SIGNATURE
PREPAREE PAR	Emile Léopold KENMOGNE	23/08/2013	
VERIFICATION OPERATIONNELLE	Henry BABILA FOLABIT	30/08/2013	
VERIFICATION QUALITE	Cyrille ABONDO	30/08/2013	
VALIDEE PAR	Paule ASSOUMOU KOKI	30/08/2013	
APPROUVEE PAR	Pierre TANKAM	30 AOUT 2013	



Ce document est la propriété de l'Autorité Aérienne.  
Toute communication ou reproduction est interdite sans autorisation préalable.  
Tous droits réservés



PROCEDURE	Réf DSA.COA.PRO.0106
	Ed 01 du 23/08/2013
INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : MAINLEVEE	Rév 00 du 23/08/2013

## 1. EVOLUTION DU DOCUMENT

CREATION DU DOCUMENT	
DATE DE CREATION	23/08/2013
DATE D'EFFECTIVITE	Dès signature

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS				
INDICE MODIFICATION		DATE		MODIF(S) DE LA MODIFICATION
Edition	Révision	Emission	Effectivité	
01	00	23/08/2013		Création initiale



PROCEDURE	Réf DSA.COA.PRO.0106 Ed 01 du 23/08/2013
INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : MAINLEVEE	Rév 00 du 23/08/2013

## 2. LISTE DE DIFFUSION

Code	Direction/Dépt./Service concerné	DETENTEUR (pour action)		Visa Reception
		Mode de diffusion*		
		P	N	
01	Directeur Sécurité Aérienne	X	X	
02	Responsable Qualité	X	X	
03	Secrétariat Direction de la Sécurité Aérienne	X	X	
04	Inspecteurs navigabilité	X	X	
05	Service de l'Exploitation Technique des Aéronefs	X	X	
06	Service de la Navigabilité et de la Maintenance des Aéronefs	X	X	
07	Délégation Régionale Littoral, Ouest, Nord-Ouest/ Service Contrôles Techniques	X		
08	Délégation Régionale Centre, Sud, Est/ Service Contrôles Techniques	X		
09	Délégation Régionale Nord, Extrême-Nord, Adamaoua/ Service Contrôles Techniques	X		
10	Service de la Documentation et des Archives	X		

(\*) P = papier      N = Numérique





PROCEDURE	Réf DSA.COA.PRO.0106 Ed 01 du 23/08/2013
INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : MAINLEVEE	Rév 00 du 23/08/2013

### 3. TABLE DES MATIERES

1. EVOLUTION DU DOCUMENT.....	2
2. LISTE DE DIFFUSION.....	3
3. TABLE DES MATIERES.....	4
4. OBJET.....	5
5. DOMAINE D'APPLICATION.....	5
6. PERIODE VALIDITEE.....	5
7. SYSTEME DE REFERENCE.....	5
8. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS.....	5
8.1 Définitions.....	5
8.2 Abréviations.....	5
9. ROLES ET RESPONSABILITES.....	6
10. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA PROCEDURE.....	7
10.1. Eléments d'entrée.....	7
10.2. Eléments de sortie.....	7
10.3. Exigences.....	7
10.4. Indicateurs de performance.....	7
10.5. Ressources humaines.....	7
10.6. Matériel/Equipements.....	7
10.7. Procédures à suivre .....	7
10.8. Enregistrements.....	8
11. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE .....	8
12. LOGIGRAMME POUR INSCRIPTIONS DES DROITS SUR AERONEF : MAINLEVEE.....	9



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.COA.PRO.0106 Ed 01 du 23/08/2013
INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : MAINLEVEE	Rév 00 du 23/08/2013

#### 4. OBJET

Décrire l'ensemble des étapes à suivre pour lever des droits sur un aéronef.

#### 5. DOMAINE D'APPLICATION

La présente procédure s'applique à toute personne physique ou morale à qui des droits d'hypothèque ont été inscrits sur un aéronef.

#### 6. PERIODE DE VALIDITEE

- Début Validité : **à compter de la date de signature.**
- Durée validité : **jusqu'à sa prochaine revue (motivée)**

#### 7. SYSTEME DE REFERENCE

- Convention de l'OACI;
- Loi N° 2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'aviation civile au Cameroun;
- Décret N° 2007/100 du 10 avril 2007 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 99/198 du 16 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique;
- Annexe 7 de l'OACI.

#### 8. DEFINITIONS / ABREVIATIONS

##### 8.1 DEFINITIONS

Mainlevée : acte par lequel le créancier atteste que le débiteur a complètement remboursé

Hypothèque : droit accordé à un créancier sur un bien.

##### 8.2. ABREVIATIONS

CCAA: Cameroon Civil Aviation Authority

DG : Directeur Général

DGA : Directeur Général Adjoint



PROCEDURE	Réf DSA.COA.PRO.0106 Ed 01 du 23/08/2013
INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : MAINLEVEE	Rév 00 du 23/08/2013

DSA : Directeur de la Sécurité Aérienne

NMA: Navigabilité et Maintenance des Aéronefs

## 9. ROLES ET RESPONSABILITES

Acteur	Rôle/Responsabilité
Agent NMA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etudie le dossier et faire des propositions au Chef Service NMA.</li></ul>
Chef de Service NMA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Reçoit le dossier ;</li><li>• Transmet aux agents NMA pour action, vérifie opérationnellement leurs propositions et transmet à la DSA;</li><li>• vérifie opérationnellement et transmet le rapport d'inspection au DSA.</li></ul>
DSA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Reçoit le dossier et transmet au service NMA ;</li><li>• valide les propositions du service NMA ;</li><li>• valide et transmet le rapport d'inspection au Directeur Général.</li></ul>
DG	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entérine les choix et propositions faits en aval</li><li>• signe du certificat de non gage</li></ul>

10  
[Handwritten signatures and initials]





PROCEDURE	Réf DSA.COA.PRO.0106
	Ed 01 du 23/08/2013
INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : MAINLEVEE	Rév 00 du 23/08/2013

**10 PRESENTATION SYNTETIQUE DE LA PROCEDURE.**

<b>10.1. ELEMENTS D'ENTREE</b> Demande de mainlevée sur aéronef	<b>10.2. ELEMENTS DE SORTIE</b> Inscription de mainlevée sur aéronef au registre d'immatriculation des aéronefs civils.  Certificat de non gage
<b>10.3. EXIGENCES</b> - Règlements:  Arrêté N° 737/MINT/ du 07 juin 2005 Relatif aux marques de nationalité et d'immatriculation au certificat d'immatriculation et à la plaque d'identité des aéronefs.  Arrêté N°732/MINT/ du 07 juin 2005 Relatif au registre d'immatriculation des aéronefs.  Instruction N°452/CCAA/DNA/SDNA/ETA du 22 Août 2006 relative aux opérations à inscrire sur le registre d'immatriculation des aéronefs.  Décision N° 80/D/CCAA/DNA/SDNV du 25 juillet 2002 fixant les conditions tarifaires pour l'immatriculation et l'inscription des actes au registre d'immatriculation des aéronefs.	<b>10.4. INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>  Au plus 5% de réclamations des usagers par an.
<b>10.5. RESSOURCES HUMAINES</b>  Un cadre ou agent DSA/NMA	<b>10.6. MATERIEL/EQUIPEMENTS</b>  - Secrétariat
<b>10.7. PROCEDURES ASSOCIEES</b>  Nil	



PROCEDURE

Réf DSA.COA.PRO.0106

Ed 01 du 23/08/2013

INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : MAINLEVEE

Rév 00 du 23/08/2013

### 10.8. ENREGISTREMENTS

- Demande de mainlevée;
- Inscription de la mainlevée sur aéronef dans le registre d'immatriculation des aéronefs civils ;
- Certificat de non gage.

### 11. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE

- Demande de mainlevée;
- Etude du dossier\* (Manuels, etc...);
- Notification des carences à l'intéressé pour correction ;
- Etablissement d'un Certificat de non gage ;
- Etablissement des éléments de facturation.

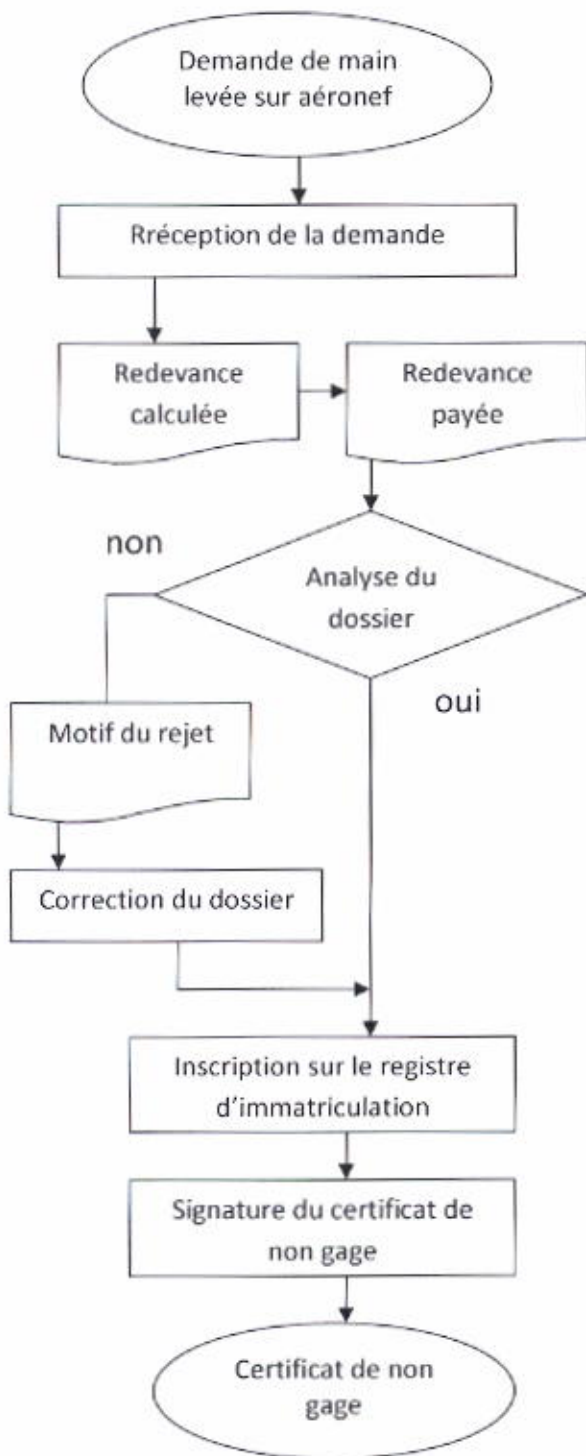
*(\*) Si le dossier est complet et conforme on passe au point suivant le cas échéant il est demandé à l'exploitant de corriger les carences.*





PROCEDURE	Réf DSA.COA.PRO.0106 Ed 01 du 23/08/2013
INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : MAINLEVEE	Rév 00 du 23/08/2013

12 . Logigramme pour mainlevée.



Qui ?	Où ?	Quand?	Comment ?
Créanciers	CCAA	Au moment voulu	Lettre d'intention
Service du courrier CCAA	CCAA	Quand la demande est faite	Vérification et dépôt au courrier
NMA	CCAA	Après réception de la demande	A l'aide des formules de calcul
Le demandeur	Caisse CCAA ou agent comptable CCAA	Après réception de la facture	Espèce, virement bancaire, etc
NMA	CCAA	Après paiement de la redevance	Vérifier sa conformité avec la réglementation
NMA	CCAA	Après analyse du dossier	Courrier adresse au demandeur
Le demandeur	Chez le demandeur	Après réception du motif du rejet	Selon le plan de résolution proposé
NMA	CCAA	Après que le dossier soit conforme	Ecrire dans le registre
DG	CCAA	A la fin traitement du dossier	Certificat de non gage

*[Handwritten signatures and initials]*